

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
**« ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON
LINGUISTIQUE » (DNL)**

- Session 2024 -

Composition du jury

M. Patrice BEGNANA, Professeur agrégé et chargé de mission - philosophie
Mme Anne-Laure CHAMPES, Professeure certifiée et chargée de mission - Arts
plastiques
Mme Mathilda CHANG, IA-IPR - Sciences de la Vie et de la Terre
Mme Manuela HEITZ, Professeure certifiée et chargée de mission - Sciences Physiques
et Chimiques
M. Yannick HERNANDEZ, IA-IPR - Langues vivantes étrangères
M. Clément KAMOULY-LE CRANN, Professeur certifié – histoire, géographie, EMC -
formateur DNL
M. Éric LEFEUVRE, IEN d’Economie et gestion, en charge de la voie
professionnelle
M. Matthieu MAGRÉ, Professeur agrégé de LV - Anglais - formateur DNL
Mme Akari OKAMUNE, Professeure Maître déléguée - LV-japonais
Mme Servane RUGGIERI, Professeure certifiée - Sciences Physiques et
Chimiques
M. Éric SIGWARD, IA-IPR - Mathématiques
Mme Marina TUAIRAU, Professeure certifiée et chargée de mission - LV-anglais
Mme Nathalie VOLANT, IA-IPR - Education Physique et Sportive

Préambule

Le présent rapport a pour objectif de dresser un bilan de la session 2024. Les futurs candidats y découvriront des conseils précieux pour expérimenter l'enseignement de leur discipline en langue étrangère et se préparer de manière efficiente à l'examen. Ils sont également encouragés à consulter les rapports des années précédentes, dont les recommandations demeurent pertinentes.

Les candidats sont invités par ailleurs à s'inscrire aux dispositifs liés à l'enseignement de la DNL qui sont proposés dans le cadre du Programme Académique de Formation 2024-2025 (PRAF) :

- Le « Groupe de réflexion DNL » : pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent échanger et mutualiser, qu'ils soient novices ou plus expérimentés dans l'enseignement en LVE ;
- La « préparation à la certification complémentaire en LVE ».

La mise en place du groupe de mutualisation de pratiques en 2023-2024 a permis de fournir aux professeurs qui avaient envie de s'engager dans la DNL de disposer de repères et d'oser expérimenter l'enseignement de leur discipline en langue étrangère.

Ce dispositif d'accompagnement a certainement été à l'origine de la très forte augmentation du nombre de candidats à l'examen de la certification complémentaire en LVE à la session 2024.

Les statistiques de la session 2024

A- Les candidats

Nombre d'inscrits : 42 (+68% par rapport à la session 2023)

Nombre de dossiers déposés : 32

Nombre de candidats admissibles :

- en anglais : 27
- en espagnol : 4
- en japonais : 1

Nombre de présents à l'oral : 30

Nombre d'admis : 25

- 23 en anglais
- 2 en espagnol

B- Les disciplines représentées à l'oral

- Philosophie : 3
- Sciences physiques et chimiques : 3
- Histoire – Géographie : 2
- Arts plastiques : 1
- Mathématiques : 4
- Mathématiques – Sciences Physiques : 1
- Education Physique et Sportive : 2
- Santé-Environnement : 3
- Sciences de la vie et de la terre : 1
- Hôtellerie restauration, option service et commercialisation : 2
- Hôtellerie restauration – production culinaire : 2
- Economie-gestion, option commerce et vente : 4
- Economie-gestion, option gestion et administration : 2

Le jury rappelle que les candidats des premier et second degrés peuvent se présenter à l'épreuve de la certification complémentaire en langue vivante étrangère.

Le format de l'épreuve

Cf. [BO n°07 du 12 février 2004](#) et du [BO n°39 du 28 octobre 2004](#) précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification.

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et

d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. »

L'annexe du BO précise les connaissances et aptitudes qui sont appréciées par le jury selon le secteur disciplinaire et, le cas échéant, l'option choisie :

«

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
- la maîtrise de la langue étrangère ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe ;
- la maîtrise de la bi-culturalité :
- savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
- connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur. »

Dépôt des candidatures

« En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle [initiale], et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages,

d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Recommandations du jury

- **Rédaction du rapport**

Si le rapport peut être réalisé en français ou dans la langue étrangère choisie, **le jury conseille vivement aux candidats de le rédiger en langue étrangère**, cet exercice constituant une préparation efficace à l'entretien. Bien que le rapport ne soit pas évalué, il permet au candidat d'organiser la présentation de son parcours personnel et professionnel en lien avec l'enseignement de la langue étrangère. Ce travail offre une opportunité de réflexion sur les expériences vécues et les compétences acquises en matière de maîtrise de la langue et d'enseignement de la DNL.

Le candidat est invité à **commenter de manière détaillée** une expérience qu'il juge particulièrement significative. Cette analyse initiale de pratiques doit aussi permettre de dégager des nouvelles perspectives pédagogiques. À l'inverse, il convient de rappeler que la préparation d'un cours de DNL ne saurait se limiter à l'identification du lexique et des notions clés de la discipline : enseigner sa matière en langue étrangère a de nombreuses répercussions et ne peut se réduire à un travail de traduction.

Les rapports réussissant à mettre en lumière les grands enjeux de l'enseignement de la DNL, interrogeant la place de l'oral dans les activités, la construction des compétences de communication, la pédagogie de projet, l'identification des références culturelles, et les liens avec les enseignements de langues, ont permis au jury de mesurer la profondeur de la réflexion didactique et pédagogique du candidat. Les choix pédagogiques de l'enseignant et leur impact sur les apprentissages doivent être mis au cœur du sujet.

Ainsi est-il vivement conseillé aux candidats d'expérimenter l'enseignement de la DNL, même à travers des activités ponctuelles. Ceux qui n'en auraient pas eu l'occasion au moment du dépôt du dossier doivent le mentionner explicitement pour informer le jury que des expérimentations seront menées avant l'épreuve orale et serviront de base de discussion lors de l'entretien. Le candidat devra alors se préparer à présenter un ou plusieurs exemples concrets de mise en œuvre à partager avec les membres du jury le jour de l'épreuve.

- **Exposé du candidat**

La présentation du candidat s'effectue dans la langue étrangère choisie. L'entretien se déroule ensuite successivement dans les deux langues.

L'évaluation des compétences du candidat vise principalement la maîtrise des connaissances et des enjeux didactiques et pédagogiques liés aux spécificités de l'enseignement en langues, ainsi que l'atteinte du niveau B2 dans le domaine des compétences linguistiques.

Au cours de l'échange, les membres du jury cherchent d'une façon générale à évaluer les compétences des professeurs susceptibles d'assumer à l'échelle de l'établissement ou de l'académie des enseignements en langue étrangère.

- **Points de vigilance**

1- Le niveau de langue attendu

Les candidats hésitent souvent à se présenter la certification complémentaire en LVE par crainte de ne pas maîtriser suffisamment la langue. Le jury tient à rappeler que le **niveau B2** est visé : cela implique la capacité de s'exprimer dans une langue globalement correcte et d'utiliser un vocabulaire approprié, tant dans le domaine disciplinaire que dans l'enseignement en langue étrangère. Ainsi, bien que la langue utilisée doive garantir un enseignement en langue étrangère à la fois efficace et précis, il n'est pas attendu qu'elle soit parfaite, ou comparable à celle attendue pour un professeur de langue vivante étrangère.

Le professeur de DNL, par sa maîtrise parfois imparfaite de la langue étrangère et son engagement dans une démarche d'amélioration continue de son niveau linguistique, constitue ainsi un excellent modèle pour des élèves qui manquent parfois de confiance en eux dans l'apprentissage des langues.

2- Les enjeux didactiques et pédagogiques de l'enseignement de la discipline en langue étrangère

Le jury a souvent constaté que lorsque les prestations sont fragiles, elles le sont davantage à cause d'une mauvaise appropriation des enjeux didactiques et pédagogiques liés l'enseignement en langue étrangère.

Les clés de la réussite résident souvent dans la capacité des candidats à mettre en synergie leurs compétences disciplinaires et les spécificités de l'apprentissage des langues vivantes étrangères. Dans cette perspective, il est vivement conseillé aux candidats de se rapprocher de leurs collègues de langues vivantes étrangères. Il s'agit non seulement d'envisager des croisements entre les disciplines mais aussi de se donner l'occasion de mettre en place des observations de classes. Le jury attendra des candidats qu'ils aient identifié, voire expérimenté des stratégies en DNL permettant d'optimiser les apprentissages tant dans le domaine linguistique que dans celui de la discipline. Il s'agira notamment de mieux prendre en compte la dimension

linguistique de tout apprentissage et d'arriver à réinterroger par ce prisme les gestes professionnels du quotidien.

3- La connaissance du cadre d'intervention

L'examen vise aussi à s'assurer de la maîtrise du cadre réglementaire par le candidat.

Le professeur de DNL se doit de connaître les dispositifs de renforcement linguistique dans lesquels il est susceptible d'intervenir, tels que les sections européennes et de langue orientale, l'option Langues et cultures européennes, les sections binationales et dispositifs internationaux.

Le candidat doit être en mesure de préciser les objectifs d'une séance et d'une séquence pédagogiques, ainsi que la façon de les atteindre et de les évaluer. Dans cette perspective, il est essentiel que le candidat soit familier avec les niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), les repères annuels de progression, ainsi que les grilles d'évaluation des examens publiées sur les sites nationaux. Il doit aussi posséder une connaissance approfondie des modalités d'examen relatives à l'enseignement de la DNL.

On ne peut que vivement conseiller la lecture des textes officiels tels que la circulaire du 12 décembre 2022 relative à l'« Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire », ou celle des rapports relatifs à l'enseignement des langues dans le système éducatif tels que les « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues étrangères » d'Alex Taylor et Chantal Manes-Bonnisseau (12/09/2018).

Les candidats doivent en outre, avoir réfléchi aux enjeux liés aux mobilités et au développement de l'ouverture européenne et internationale. Pour cela, ils peuvent lire le rapport « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe » d'Iliana Cicurel (01/07/2021) et s'intéresser aux divers programmes de mobilités.

D'une façon générale, il s'agira pour eux d'envisager dans sa globalité l'action du professeur de DNL, dans le cadre de son enseignement mais aussi au sein de son établissement et de l'académie.

4- L'entretien avec le jury

Les candidats les plus remarquables ont su exprimer avec une grande clarté leurs motivations et ont fait preuve d'une bonne réactivité dans leurs échanges. Ils ont réussi à captiver, et parfois même à enchanter, les membres du jury par la présentation de leurs projets, qu'ils soient réalisés ou en cours de réalisation.

Le jury adresse ainsi aux futurs candidats quelques questions susceptibles de les guider dans leur préparation :

Quelles raisons vous ont poussé à envisager de passer la certification complémentaire ? Selon quelles modalités l'enseignement de la DNL peut-il fonctionner au sein de l'établissement ? Comment articuler votre travail avec les professeurs de langue vivante ? Quels projets culturels et pédagogiques autour de l'enseignement de la DNL (échanges, partenariats, projets pédagogiques adaptés) ? Quels objectifs particuliers vous semblent s'imposer à l'enseignement d'une DNL ? Quelles difficultés particulières identifiez-vous/anticipez-vous pour les élèves en DNL ? Comment envisagez-vous de les compenser ? Quel(le)s expériences/projets communs avez-vous déjà menés avec les enseignants de langue vivante au sein de votre établissement ? Quelle(s) expérience(s) de la transversalité disciplinaire/l'interdisciplinarité avez-vous ?

La **dimension interculturelle** est au cœur de l'enseignement de la DNL. On attendra ainsi des candidats qu'ils s'intéressent notamment à la manière dont leur discipline est enseignée dans les pays de la langue choisie.

Ils pourront élargir leur réflexion aux difficultés spécifiques liées à l'enseignement des concepts et thématiques disciplinaires dans une langue que les élèves ne maîtrisent pas parfaitement ; aux stratégies nécessaires pour comprendre l'oral et l'écrit, ainsi qu'à la construction des compétences d'expression orale et écrite des élèves. Il est important qu'ils considèrent la façon dont leur cours conduit en langue étrangère peut participer d'un enseignement plus explicite et d'une meilleure prise en compte de la diversité des profils.

Enfin, le professeur de DNL doit également démontrer sa capacité à travailler en équipe et à concevoir des projets orientés vers les langues étrangères et l'international. Il doit pouvoir se projeter et envisager des projets interdisciplinaires en coopération avec des partenaires étrangers.

Les futurs candidats doivent avoir à l'esprit que la préparation à la certification complémentaire en LVE constitue une étape importante dans le parcours d'un professeur. Elle est souvent l'occasion d'un renouvellement de ses pratiques, source d'innovation et de nouveaux projets pédagogiques.

Pour les accompagner dans leur démarche, les dispositifs de formation académique mentionnés précédemment sont ouverts aux candidatures individuelles.

Le jury encourage aussi les futurs candidats à contacter leurs inspecteurs pédagogiques respectifs pour les informer en amont de leur volonté de se présenter à l'examen. Ils pourront ainsi bénéficier de conseils et au besoin, d'un accompagnement à la mise en place d'un cadre favorable à l'expérimentation.

Conclusion

En intégrant une langue étrangère dans leur enseignement, les enseignants ne se contentent pas seulement d'enrichir les compétences linguistiques de leurs élèves. Ils leur ouvrent également de nouvelles perspectives culturelles, développent leur curiosité intellectuelle et les préparent à évoluer dans un monde globalisé. Cette approche multidimensionnelle permet de rendre les cours plus dynamiques et interactifs, favorisant ainsi une participation active des élèves.

Par ailleurs, les enseignants eux-mêmes bénéficient de cette démarche. Ils peuvent redécouvrir leur matière sous un angle inédit, se renouveler dans leurs pratiques pédagogiques et renforcer leur propre maîtrise linguistique. La mise en œuvre de la DNL constitue un défi stimulant qui permet de réinterroger son enseignement dans un environnement d'apprentissage plus positif et gratifiant.

Ainsi, au-delà des bénéfices immédiats pour les élèves, l'enseignement de la DNL contribue-t-il à forger une communauté éducative plus ouverte, innovante et connectée au monde. Les enseignants qui osent franchir le pas découvrent souvent une nouvelle dimension de leur métier, riche en échanges et en découvertes, où chaque réussite, aussi petite soit-elle, est une victoire partagée et une source de fierté commune.

A Papeete, le 19 août 2024

Le président du jury,
Yannick HERNANDEZ



ANNEXE : TEXTES REGLEMENTAIRES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Circulaire du 12-12-2022 : Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire / Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/MENE2234752C.htm>

Rapport « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe », Ilana Cicurel, juillet 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/rapport-faire-de-l-ecole-le-coeur-battant-de-l-europe-325376>

I- TEXTES REGLEMENTAIRES

- Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992
- Mise en place des sections européennes en lycée professionnel
Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001
Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat
Séries générales et technologiques
- Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des
baccalauréats général et technologique)
- Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003
- Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre
2003
- Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n°3 du 17 janvier 2019
- Note de service n° 2020-040 du 14 février 2020 publiée au B.O. n°8 du 20 février 2020
- Note de service du 28 juillet 2021 publiée au B.O. n°31 du 26 août 2021 (abroge et
remplace la note
de service du 23 juillet 2020)

- Baccalauréat professionnel

- Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000
- Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003
- Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005
- Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

- Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

- Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004
- Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O.
du 8 octobre 2005
- Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004
(modalités d'organisation de l'examen).
- Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019
(ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)
- Circulaire du 16 septembre 2022, relative aux inscriptions à l'examen visant l'attribution
d'une certification complémentaire – premier et second degré – session 2023.

II- RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

Eduscol, page Langues vivantes

<https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée :

<https://eduscol.education.fr/document/632/download?attachment>

Eduscol, en particulier l'onglet « Europe-monde »

Emilangues : en particulier le volet DNL

France Education International, en particulier l'onglet « programmes de mobilité »

Travaux et rapports des inspections générales :

- L'enseignement des SVT en langue étrangère:

<http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

- L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

- L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

- Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : Rapport n°2009-100, novembre 2009